FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MasterColor 1 tint

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000451396	Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	MasterColor 1 tint
Code du produit	:	000000000050135243 000000000050135243
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse	:	1800 CLARK BLVD Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
oxyde de fer(III)	Oxyde ferrique	1309-37-1	>= 20 - < 50
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 10 - < 15
hydroxyde d'aluminium	hydroxyde d'aluminium	Non attribuée	>= 0.2 - < 3
Noir de carbone	Noir de carbone	1333-86-4	>= 0.2 - < 1
1,3,5-trishydroxyéthyl-hexahydrotriazine	2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	4719-04-4	>= 0.1 - < 1
hydroxyde de sodium	Soude caustique	1310-73-2	>= 0 - < 0.2

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.
laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

		un ophtalmologue
En cas d'ingestion	:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
Produits de combustion dangereux	:	vapeurs nocives oxydes d'azote fumées noir de carbone oxydes de carbone
Information supplémentaire	:	Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous les règlements gouvernementaux pertinents.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Eviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
Matières à éviter	:	Pas de données applicables disponibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de fer(III)	1309-37-1	TWA (Respirable)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumées)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Fumées)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fumées)	10 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fumées)	10 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		VEMP (fumées et poussières)	5 mg/m3 (Fer)	CA QC OEL

		VEMP (fumées et poussières)	5 mg/m3 (Fer)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	5 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	5 mg/m3	ACGIH
hydroxyde de sodium	1310-73-2	(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		C	2 mg/m3	CA BC OEL
		C	2 mg/m3	CA BC OEL
		P	2 mg/m3	CA QC OEL
		P	2 mg/m3	CA QC OEL
		C	2 mg/m3	ACGIH
		C	2 mg/m3	ACGIH
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.2 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2.5 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

		produits chimiques.
Mesures de protection	:	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Mesures d'hygiène	:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	de couleur /coloré(e)
Odeur	:	légère
pH	:	8.5 - 9.5 (22 °C)
Point de fusion	:	Pas de données applicables disponibles.
Point de congélation		Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	15 lb/USg
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Remarques: Pas de données applicables disponibles.
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Pas de données applicables disponibles.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA	:	Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / C	:	Limite plafond

CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	08/15/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR